

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1586/SG/AI portant interdiction de séjour

n° 72-1586/SG/AI

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
23 novembre 1973

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro
10 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les Cercles de Tadjourah et Obock est interdit pendant cinq ans à Noël Abdi Georges, alias Djama Nour Abdi, né le 12 avril 1935 à Djibouti, condamné le 21 avril 1969, par le Tribunal supérieur d'appel, à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour coups et blessures volontaires, écroué le 4 novembre 1968, libéré le 4 novembre 1970.